

Municipalité *Notre-Dame-de-Ham*.....

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE: –

Il y aura l'adoption du règlement numéro 396, concernant la modification du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, lors de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham le 1^{er} octobre 2018, à 19h30, au lieu ordinaire des assemblées de conseil, 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham.

Le Code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme.

DONNÉ à *N-D. Ham*..... **ce** *19^e*..... **jour de**
SEPTEMBRE 2018.....

Philippe Gagné.....
Secrétaire-trésorier